

Compte rendu de la Réunion du Conseil municipal du 28 novembre 2014

La lettre de convocation suivante a été adressée à Mesdames et Messieurs les Conseillers le 22 novembre 2014. Mmes et MM. Les Conseillers sont convoqués à la séance ordinaire du Conseil Municipal qui aura lieu le vendredi 28 novembre 2014 à 19h.

ORDRE DU JOUR :

- I. **APPROBATION DU PV DU 26 Septembre 2014**
- II. **QUESTIONS FINANCIÈRES**
- III. **QUESTIONS SCOLAIRES**
- IV. **URBANISME & ASSAINISSEMENT - ENVIRONNEMENT**
- V. **PERSONNEL**
- VI. **TRAVAUX – VOIRIE – BATIMENTS COMMUNAUX**
- VII. **INTERCOMMUNALITE**
- VIII. **ASSOCIATIONS**
- IX. **QUESTIONS DIVERSES**
- X. **INFORMATIONS DIVERSES**
- XI. **PROCHAINE RÉUNION**

PRÉSENTS : Sylvain BARREAUD, Bernard MOREAU, Monique VRILLAUD, Cathie GUIBERTEAU, Marie NEVEUR, Jeannick GUILLOT, Mathieu BOURRIER, Alain TENENBAUM, Yves CORNILLE, Chantal WALLON-PELLO, Fabrice CAZAVANT, Laurence PACAUD,

ABSENTS EXCUSÉS : Emmanuelle PELTIER (donne pouvoir à Fabrice Cazavant)
Thierry GAYANT (donne pouvoir à Chantal Wallo Pello)
Francis BORDET (donne pouvoir à Sylvain Barreaud)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monique VRILLAUD

I. APPROBATION du PV du 31 octobre 2014

Le PV a été adopté avec les précisions suivantes :

- Adhésion d'un membre du CNAS : Le Conseil accepte de cotiser pour l'agent membre du CNAS. Monsieur Brière a proposé de rembourser cette cotisation.
- Devis pour le ramassage des poubelles, le nettoyage des sanitaires et la pose des lignes : il fallait lire la pose des lignes d'eau.
- Chapitre II, 3 : tarifs divers. L'utilisation exceptionnelle des douches est soumise à l'accord du maire qui délègue aux élus : il fallait préciser « douches de la Halte fluviale »
- Questions scolaires : Ce fonds d'amorçage serait reconduit pour l'année scolaire 2015-2016.

Pour l'année scolaire en cours, 4000 euros devraient être versés au SIVOS avant le 31 décembre 2014 et le complément (un peu plus de 4000 euros) à la fin de l'année scolaire : une modification est intervenue dans le versement de ce fonds : 1/3 de la somme à recevoir a déjà été versé, le 2^{ème} tiers sera versé au printemps et le 3^{ème} à la fin de l'année scolaire.

- La Poste : Présentation des bornes équipées de tablettes tactiles en APC (accès gratuit à des services et informations numériques par le biais d'une borne équipée d'une tablette tactile) : APC il fallait écrire Agence Postale Communale.

II. **QUESTIONS FINANCIERES**

1) Poste informatique à la médiathèque

Le devis pour poste informatique à la Médiathèque a été accepté : 700 € - Cette somme sera inscrite au budget 2015.

2) Subvention du Conseil Général

Le Conseil Général accorde une subvention de 1 961 € pour le remplacement des menuiseries extérieures des classes CE1 et CE2 et la pose d'un plancher flottant dans le dortoir de la maternelle.

3) Frais réels de fonctionnement des écoles hors communes

Participation financière aux frais réels de fonctionnement des écoles hors commune : 469.82 € pour un élève inscrit en cycle II à Saint Porchaire.

4) Tarifs 2015 des locations et produits de services

Après délibération, le Conseil accepte une augmentation de 1% pour les locations qui concernent les Port d'Envallois, 2 % pour les locations faites pour la catégorie hors commune ; 1 % pour tous les autres services.

5) Semis :

Construction d'un logement locatif (ancienne poste) : Le conseil accepte la garantie du contrat de prêt pour le financement de la rénovation de ce logement par cet organisme.

6) Délibération modificative budgétaire :

Le conseil a voté les virements de crédits supplémentaires à certains chapitres du budget de l'exercice 2014, les crédits prévus étant insuffisants.

7) Remboursement dépenses d'énergie

Le Conseil accepte la convention de remboursement pour les dépenses d'énergie engagées par le SDEER (Syndicat départemental d'Electrification et d'Equipement rural de la Charente Maritime) pour divers travaux d'éclairage public sur le territoire de la Commune (2 179.05 € remboursement en 5 annuités avec une participation de 50%).

III. **QUESTIONS SCOLAIRES**

1) Les différentes réunions :

Conseil d'Ecole du 4 novembre : 174 élèves sur le RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) : 123 élèves à Port d'Envaux et 51 à Crazannes.

Projet scolaire en 2015 : sortie autour des monuments de l'antiquité à Saintes, prévision d'ateliers sur la faune locale avec Perennis et la LPO, rencontre avec Luc Turlan (auteur/illustrateur), poursuite des rencontres sportives entre les écoles du secteur pour les deux écoles du RPI, suite du projet cirque avec le clown Stabilo le samedi 17 janvier en

partenariat avec les Parents d'Elèves, semaine de la maternelle du 13 au 17 avril, fête de l'école le 17 juin autour des jeux en famille.

Réunion des membres du SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation scolaire) du 27

novembre : Un ajustement budgétaire de 9 000 € a dû être effectué (dont 6 000 € pour notre commune). Le financement des TAP (Temps d'Adaptation Périscolaire) se fera par le fonds d'amorçage : 1/3 de la somme à recevoir a déjà été versé, le 2^{ème} tiers sera versé au printemps et le 3^{ème} à la fin de l'année scolaire. La rémunération d'un agent en charge d'un atelier de TAP, titulaire du diplôme d'Éducatrice sportive, mais sous statut contractuel, sera calculée en tenant compte de sa qualification sans modification du temps de préparation. Le principe des Chèques « Cado » remis au personnel a été accepté.

2) Courrier du Ministère de l'Éducation nationale de l'Enseignement et de la Recherche :

remerciements pour la mise en place des nouveaux rythmes scolaires et confirmation de la reconduction des aides du FARRS (Fonds d'Amorçage pour la Réforme des Rythmes Scolaires) en 2015-2016.

IV. URBANISME - ASSAINISSEMENT - ENVIRONNEMENT

1) La Charente :

Compte rendu de la rencontre avec les responsables du service des Voies d'eau du Conseil général du 27 novembre pour la rénovation des quais : un problème juridique se pose. En principe, l'entretien des quais est à la charge des riverains. Une convention devra certainement être établie entre la commune et les riverains. Une rencontre avec les propriétaires riverains est envisagée pour la présentation du projet et la mise au point de cette convention.

L'objectif global du projet doit être défini (solution pour la préservation de l'Angélique des Estuaires, l'état des lieux, le nettoyage des ligneux...).

Une reconnaissance subaquatique devra être effectuée pour constater l'état des quais en dessous du niveau de l'eau. L'aide du Conseil général pourrait être la suivante : prêt du matériel flottant, concours d'un technicien pour le diagnostic et les problématiques liées au fleuve, devis pour le diagnostic et participation au financement (80%), déclaration d'intérêt général par la préfecture. Autorisation d'effectuer le nettoyage du chenal et l'éradication de l'Egeria densa.

2) Chemin piétonnier :

Le devis pour les fournitures nécessaires pour créer le chemin piétonnier qui relie la place de Grailly à la salle polyvalente est estimé à 2 832.76 € (location matériel, bordures, grave calcaire, revêtement géotextile, plantes graminées).

V. PERSONNEL

Remplacement de Francine RODRIGUEZ, secrétaire de Mairie en arrêt de maladie jusqu'au 14 décembre : Noémie EMARD assure l'essentiel des tâches relatives au secrétariat ; Sophie SEGUIN est à l'accueil.

VI. TRAVAUX - VOIRIE - BATIMENTS COMMUNAUX

1) Point sur les travaux réalisés, en cours et à prévoir :

Passe-plat de la Salle polyvalente, reprise de concessions au cimetière, nettoyage des lignes d'eau, isolation phonique bureau du maire, réparation des gouttières à l'église, entretien classique des espaces verts ; complément d'installation de l'électricité au gîte par Bruno Sauvanet.

2) Décorations de Noël :

Elles seront installées dans le courant de la première semaine de décembre ainsi que le grand sapin sur la place des Halles.

3) Chauffage de l'Eglise :

Dans le cadre de la prévention des intoxications collectives au monoxyde de carbone et compte tenu des risques encourus dans les églises équipées en période hivernale d'appareils individuels de chauffage au gaz rayonnant, l'association diocésaine du secteur ne procèdera plus au remplacement des bouteilles de gaz. Une alternative est recherchée.

4) Matériel désherbage des espaces communaux :

Compte rendu de la présentation de matériel pour le désherbage des espaces communaux, alternative au désherbage chimique : le matériel est à choisir en fonction du type de sol à désherber et de sa qualité (herbe, stabilisé, goudron, terrain plat...) ; une brosse de désherbage mécanique semble retenir l'attention. Un achat mutualisé avec des communes environnantes (et intéressées) est envisagé.

5) Devis mise en place d'un matériel de comptage de vitesse au Peu :

Le Syndicat départemental de la Voirie des communes de Charente Maritime propose un devis estimatif d'un montant de 600 € (pose, dépose et exploitation des résultats, remise du rapport d'analyse 2 semaines après la réalisation des relevés). Le Conseil refuse cette proposition jugée onéreuse et recherche une autre solution pour remédier à ce problème.

VII. INTERCOMMUNALITE

1) Communauté de Communes :

- les responsables du Tourisme de Saintes, Pont l'Abbé, Trizay et Port d'Envaux se sont rencontrés à Saint Porchaire le 3 novembre pour une mise en place d'un partenariat dans le cadre d'une convention signée entre l'Office de Tourisme de Saintes et la CDC.
- Le nombre peu important d'élèves qui suivent la formation CLAS (2 à Port d'Envaux et 6 à Crazannes) entraînera certainement le regroupement de cette activité sur un seul lieu. Le transport des enfants se ferait par minibus.

2) Saintonge romane : réunion du 21 novembre sur le programme Leader ; ce programme est important pour les communes rurales car il leur permet de réaliser des projets d'intérêt local par le biais de subventions en provenance de la Région et de l'Europe. La commune compte bien intégrer ce programme dans le cadre de la réalisation des projets d'aménagement du centre-bourg.

3) Unima :

Réunion le 2 décembre à Trizay.

4) Syndicat des Eaux :

Réunion le 8 décembre à Saintes.

5) Perennis :

Compte rendu de réunion du 22 novembre 2014 organisée par Perennis à la Salle des Fêtes de Crazannes en présence du Président de l'association Perennis : Roland Pontoizeau et de Sophie Menesson (chargée de projets pour le département, coordinatrice administration).

Missions :

a)- Suivi de l'état des zones humides

L'association Perennis a un engagement de suivi du vallon du Bel air jusqu'en 2018 (2008 - 2018 = 10 ans). Il représente une surface de 50 hectares sur Port d'Envaux /Crazannes.

b) - Accompagnement des travaux de gestion (fauche, pâturage, arrachage)

L'association effectue des relevés de niveaux d'eau, des suivis de la flore (principalement Ache faux cresson et Jussie) et de la faune (principalement papillons, libellules, loutre). Elle effectue des prélèvements pour analyse chimique aux alentours de la Bichebourine. Depuis 3 ans, la quantité de nitrates n'est jamais inférieure à 54 mg/l, parfois 57 mg/l et 59 mg/l (norme à 50). Il a été remarqué qu'en aval la quantité de nitrates est inférieure, donc on en déduit qu'elle est consommée par les végétaux (qui constituent une zone tampon), 51 mg/l sur 1 km autour de Panloy. Il faut donc préserver une partie de la Ache faux cresson poussant dans le cours d'eau. Ces taux de nitrates ne sont pas liés aux pratiques agricoles récentes, mais d'il y a au moins 15 ans. Ils se sont stockés dans les roches et nappes de surfaces d'abord. Si on envisageait (utopiquement) d'arrêter l'emploi des nitrates en agriculture, on en trouverait encore pendant 20 à 30 ans. Huit à neuf molécules de pesticides interdites depuis plusieurs années ressortent encore. Ces nitrates dans le Bel Air favorisent la croissance de la végétation et notamment d'algues accentuant la matière organique et l'envasement, et ajoutés aux nitrites (étape de transformation avant nitrates) sont défavorables aux animaux comme les poissons.

-Suivi de la faune : d'avril à octobre

46 espèces de papillons / 56, mais pas de Cuivré des marais.

15 espèces d'odonates (libellules) / 22 espèces jusqu'aux berges de la Charente.

Quelques indices de présence de la loutre. Leur nombre de population paraît directement lié à la présence d'écrevisses de Louisiane, nourriture de la loutre.

- Travaux d'entretien avec maintien des lisières (pas d'avancées de ronces, cornouillers et noisetiers)

- Fauchage (deux interventions des équipes Saint Fiacre côté Port d'Envaux).

c) Recherche des propriétaires, conseils, sorties nature avec adultes et scolaires, réunions et informations, rédaction annuelle de documents pour demande de subventions.

-Atelier faune/flore à organiser avec les enseignants de Port d'Envaux sur leur demande.

d) Remerciement aux financeurs dont l'Agence de l'eau Adour-Garonne, Crazannes et Port d'Envaux. Contact gardé avec la commune pour d'éventuelles interventions avec matériel au Bel air.

6) Région : Schéma de Cohérence Ecologique (SRCE) : la mise en place de la Trame verte et bleue a comme ambition d'enrayer la perte de biodiversité par la remise en état d'un réseau écologique fonctionnel constitué de réservoirs de biodiversité reliés par des corridors écologiques. Elle repose à l'échelle régionale sur le Schéma de Cohérence Ecologique. Il devra être pris en compte lors de l'élaboration des documents d'aménagement de l'espace et de l'urbanisme dans le cadre des Plans locaux d'Urbanisme (PLU), et pour les projets d'infrastructures linéaires de transport. Ce projet est soumis à l'avis des collectivités. La consultation durera sur trois mois jusqu'à janvier 2015.

VIII. ASSOCIATIONS

Manifestations passées

Municipalité	11-nov	commémoration de la fin de la guerre 14 18			Plus de 150 personnes sont venues rendre hommages à nos disparus. Cérémonie très émouvante où toutes les générations étaient représentées. La vente des bleuets a rapporté 75,02 € . Merci à Paul Emmanuel et à Baptiste pour leur participation.
Fous Cavés	15 n	AG des Fous Cavés			66 Adhérents sur l'année 2013-2014, 140 bénévoles sur la semaine du festival, ils en cherchent encore pour l'an prochain. Bilan financier légèrement en déficit suite aux investissements de matériel faits cette année. Le festival aura lieu l'an prochain les 17 et 18 juillet. Un travail plus affiné sera conduit avec la Municipalité et la Sous-Préfecture pour améliorer les problèmes de nuisances et d'insécurité.
APPE Basket	16 n	loto	Salle Pol	14 h	On a pu compter plus de 300 personnes venues tenter leur chance. Bel après-midi pluvieux à l'extérieur de la salle mais très agréable à l'intérieur.

Manifestations à venir

Mouettes Rieuses	30-nov	Marché Artisanal de l'Avent	Salle Polyvalente	10 h 18 h	
Pascal Taunay en partenariat avec la Municipalité	07-déc	Téléthon (repas 18 €, concours de belote 10 €)		12 h 20 h	
l'Automne	14	Repas de Noël 28€. Ouvert à tous	Salle des Fêtes	12 h 20 h	05 46 91 70 69
Ecole + les Mouettes Rieuses	17-janv	Cirque en Famille	Salle Polyvalente	15 h à 18 h 30	sur réservation pour le cirque à 17 h 30

IX. **QUESTIONS - INFORMATIONS DIVERSES**

1) Compte rendu de la rencontre du mardi 18 novembre avec les commerçants et les artisans :

La rencontre s'est déroulée dans une ambiance sympathique ; certains commerçants envisageraient de donner un nouvel essor à l'association des Commerçants et artisans et entrepreneur. Une nouvelle réunion est fixée au jeudi 11 décembre à 20h00 à la Mairie pour une adhésion définitive ou un abandon du projet. Il a été décidé d'intégrer dans cette possible association tous les artisans, commerçants et entrepreneurs demeurant dans la commune, le siège social de leur activité étant domicilié à Port d'Envaux ou non.

2) Contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine : Mairie de Crazannes, le 5 novembre 2014 (eau conforme aux valeurs limites de qualité pour l'ensemble des paramètres mesurés).

3) Vol d'une statue : dans les premiers jours de novembre, la disparition de la statue sculptée par Sylvie Berry et qui était entreposée dans le parc du Presbytère depuis 2004 a été constatée. Il s'agit d'un acte de malveillance et une plainte a été déposée. Le Conseil déplore cet acte, car il intervient au moment où le conseil avait entériné la décision soit de la mettre en valeur dans ce parc, soit d'être récupérée par sa propriétaire.

4) Nuisances nocturnes, free party ou rave party : Le Conseil déplore vivement de ne pas obtenir de soutien de la part des autorités lors d'événements de ce genre. Les nuisances sonores, subies par la population, sont inacceptables et les réactions de la part des personnes qui en subissent les effets, sont extrêmement fortes. Les amendes pour trouble à l'ordre public n'ont pas un caractère dissuasif, les organisateurs n'étant sanctionnés que par une amende de 70€. Le conseil ne peut tolérer ces débordements sonores engendrés par la présence de 150 personnes au minimum qui se réunissent dans un endroit choisi avec précision par les organisateurs, avec un manque de sécurité incontestable. Le Conseil prend un arrêté interdisant les manifestations de ce type sur tout le territoire de la Commune. Une procédure judiciaire est en cours.

5) Suivi médical par l'ASTA (Association de Santé du travail en Agriculture) :

Le Conseil d'Administration de l'Association a décidé de dénoncer toutes les conventions de médecine préventive et de recentrer les moyens médicaux déjà insuffisants restant sur la mission de service public de médecine du travail agricole. Il n'y a donc plus de convention de surveillance médicale de médecine professionnelle des agents de notre collectivité à compter du 1^{er} janvier 2015. Affaire à suivre.

6) Semaine de la Collecte des papiers :

Gestion du papier dans les Mairies : Un recensement de la quantité de papiers usagers collectés à la mairie a été effectué sous l'égide de la Communauté de Communes.

X. PROCHAINE RÉUNION

La réunion s'est terminée à 22h30.

Prochaine réunion : vendredi 19 décembre à 18h30